

Délégation de l'Ile de La Réunion
Pôle offre de soins

A R R E T E N° 213 ARS/OI
modifiant l'arrêté n°63 DRASS/IS du 01 septembre 2005 portant
inscription sur la liste des sociétés d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée
(SELARL) d'infirmières (ères)

LA DIRECTRICE GÉNÉRALE DE L'AGENCE DE SANTÉ OCÉAN INDIEN
Chevalier de la Légion d'honneur

- VU le code de la santé publique et notamment ses articles R.4381-8 à R.4381-15 ;
- VU la loi n° 90-1258 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé et aux sociétés de participations financières de profession libérale ;
- VU le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des agences régionales de santé ;
- VU le décret du 1^{er} avril 2010 portant nomination de madame Chantal de SINGLY, Directrice Générale de l'Agence de santé Océan Indien ;
- VU l'arrêté ARS-OI n°32/2013/DG/ARS OI du 16 mai 2013 portant la décision de délégation de signature ;
- VU l'arrêté n°63 DRASS/IRS du 01 septembre 2005 portant inscription d'une société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée ;
- VU l'arrêté n°132/DRASS/IRS du 13 février 2010 modifiant l'arrêté n°63 DRASS/IRS du 01 septembre 2005 portant l'inscription sur la liste des sociétés d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée ;
- VU l'arrêté n°117 ARS-OI du 19 mai 2011 modifiant l'arrêté n°132 DRASS/IRS du 13 février 2010 portant modification sur la liste des Sociétés d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée ;
- VU la demande du 24 mai 2013 portant la modification du statut de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée : « CABINET FOLIO –LEUNG CHANE ».

.../...

A R R E T E

ARTICLE 1^{er} L'article 1^{er} de l'arrêté n°63 DRASS/IS du 1^{er} septembre 2005 susvisé est modifié comme suit :

La société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée est constituée entre :

- Madame Marilyne FOLIO, demeurant au : 39 bis, Route Nationale 3 - 97418 LE TAMPON ;
- Mademoiselle Aurélie LEUNG CHANE, demeurant au : 189 rue Jean Defos du Rau - 97418 LE TAMPON.

La dénomination de la Société d'Exercice Libéral à Responsabilité Limitée est :
« CABINET FOLIO -LEUNG CHANE »

Le reste est sans changement.

ARTICLE 2 Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Saint-Denis, 27 rue Félix Guyon 97400 SAINT DENIS dans un délai de deux mois à compter de sa parution ou notification.

ARTICLE 3 Madame la Directrice Générale de l'Agence de Santé Océan Indien est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Fait à Saint-Denis, le 04 juin 2013

La Directrice Générale

Le responsable du Pôle
Offre de Soins


Etienne BILLOT